

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-232 DU 6 MAI 1999

autorisant Madame AKPONYON Clémentine
Constance à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité
dahoméenne ;
- Vu** la Proclamation du 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la
Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme ;
- Vu** la requête de Madame AKPONYON Clémentine Constance et l'ensemble
des pièces produites ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice,
de la législation et des droits de l'homme ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 avril 1999 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Madame AKPONYON Clémentine Constance née vers 1961 à PORTO-NOVO (République du Bénin) est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée AKPONYON Clémentine Constance ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

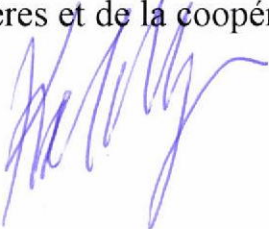
Article 3.- le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Affaires
étrangères et de la coopération,


Kolawolé A. IDJI .-

Le garde des sceaux, ministre
de la Justice, de la législation
et des droits de l'homme,


Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSEE 1 JO 1